

Au quatrième trimestre 2012, la contraction du volume horaire de l'emploi à domicile se poursuit (- 1,3 % après - 1,1 % et - 2,6 % aux deux trimestres précédents), en raison d'une baisse simultanée du nombre d'employeurs (- 0,5 %) et du nombre d'heures moyen déclaré par employeur (- 0,8 %).

En conséquence, la masse salariale nette de l'emploi à domicile diminue (- 0,6 %) pour le troisième trimestre consécutif. Sur un an, elle décroît de 1,8 %, la hausse de 2,8 % du taux de salaire horaire moyen ne parvenant pas à compenser la baisse de 4,4 % du volume horaire déclaré.

Sur le champ de l'emploi à domicile hors garde d'enfant, la masse salariale nette diminue de 1,9 % sur un an, en lien avec le net repli du volume horaire (- 4,7 %) résultant notamment de la baisse de 1,5 % du nombre d'employeurs. De même, la masse salariale nette de la garde d'enfant à domicile diminue de 0,6 % sur un an, en raison d'une réduction du nombre d'heures déclaré (- 2,7 %) ; le nombre d'employeurs continue toutefois de croître légèrement (+ 0,5 %).

Pour la première fois, la masse salariale nette des assistantes maternelles baisse aussi ce trimestre (- 0,6 %). Sur un an, elle progresse encore de 4,0 %.

Au total, la masse salariale versée par les particuliers employeurs diminue de 1,0 %, effaçant la hausse observée le trimestre précédent. Sur un an, elle augmente de 0,5 %.

LES PARTICULIERS EMPLOYEURS AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2012

Au quatrième trimestre 2012, la masse salariale nette versée par les **employeurs de salariés à domicile** diminue pour le troisième trimestre consécutif : - 0,6 %, après des baisses de 0,3 % et 2,3 % les deux trimestres précédents (*tableau 1 et graphique 1*). En dépit d'une progression de 0,7 % du taux de salaire horaire moyen, le volume horaire déclaré continue de baisser significativement (- 1,3 %, après - 1,1 % et - 2,6 % les deux trimestres précédents). Cette évolution résulte d'une baisse conjointe du nombre d'employeurs et du volume horaire moyen par employeur (respectivement - 0,5 % et - 0,8 % ce trimestre).

Sur un an, la masse salariale nette diminue de 1,8 % ce trimestre. En effet, la progression de 2,8 % du taux horaire net moyen ne permet pas de compenser la nette baisse (- 4,4 %) du volume horaire déclaré. Le recul du volume d'heures s'explique par la réduction du nombre d'employeurs (- 1,4 %) mais également du nombre d'heures moyen par employeur (- 3,0 %).

Sur le champ de l'**emploi à domicile hors garde d'enfant**, après un troisième trimestre 2012 stable (+ 0,1 %), le nombre d'employeurs repart à la baisse au quatrième trimestre 2012 (- 0,5 %), portant l'évolution annuelle à - 1,5 %. Le volume horaire continue de diminuer ce trimestre (- 1,2 %) ; sur un an la baisse atteint - 4,7 %. Au total, la masse salariale nette diminue de 0,6 % ce trimestre et de 1,9 % sur un an (*tableau 2 et graphique 3*).

Sur le champ de la **garde d'enfant à domicile**, le nombre d'employeurs décroît de 1,0 % ce trimestre après dix trimestres ininterrompus de hausse. Ainsi, sur un an, il ne progresse plus que de 0,5 %. Le volume horaire diminue quant à lui pour le troisième trimestre successif (- 1,7 % après - 0,7 % et - 1,3 % les deux trimestres précédents). Sur un an, la baisse s'élève à - 2,7 %. En conséquence, la masse salariale nette repart à la baisse ce trimestre (- 1,7 % après + 0,3 % au troisième trimestre et - 0,6 % au deuxième) et enregistre pour la

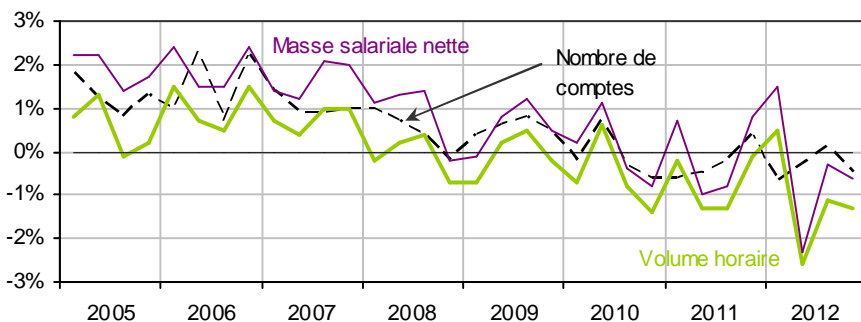
Tableau 1 : Nombre d'employeurs actifs, volume horaire déclaré et masse salariale nette (données CVS) *

	Niveau 2012 T4	Glissement trimestriel (en %)					Glissement annuel (en %) 2012 T4	
		2011 T4	2012 T1	2012 T2	2012 T3	2012 T4		
Total emploi à domicile	Nombre d'employeurs (en milliers) (1)	2 062	+0,4	-0,7	-0,3	+0,1	-0,5	-1,4
	Volume horaire déclaré (en millions) (2)	137,4	-0,1	+0,5	-2,6	-1,1	-1,3	-4,4
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (3)	1 300,2	+0,8	+1,5	-2,3	-0,3	-0,6	-1,8
	Salaire moyen par employeur (en €) (3) / (1)	630,4	+0,5	+2,2	-2,0	-0,4	-0,1	-0,3
	Horaire moyen déclaré par employeur (2) / (1)	66,6	-0,5	+1,2	-2,3	-1,2	-0,8	-3,0
	Taux horaire (3) / (2)	9,5	+1,0	+1,0	+0,3	+0,8	+0,7	+2,8
Assistants maternelles	Nombre d'employeurs (en milliers) (4)	904	+0,5	+0,6	+0,6	+0,7	-0,8	+1,1
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (5)	954,1	+0,9	+2,1	+0,9	+1,5	-0,6	+4,0
	Salaire moyen par employeur (en €) (5) / (4)	1 055,6	+0,3	+1,5	+0,2	+0,9	+0,2	+2,8
Total Particuliers employeurs	Nombre d'employeurs (en milliers) (6)	2 952	+0,2	-0,2	+0,0	+0,3	-0,9	-0,8
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (7)	2 251,6	+0,6	+1,6	-0,8	+0,7	-1,0	+0,5

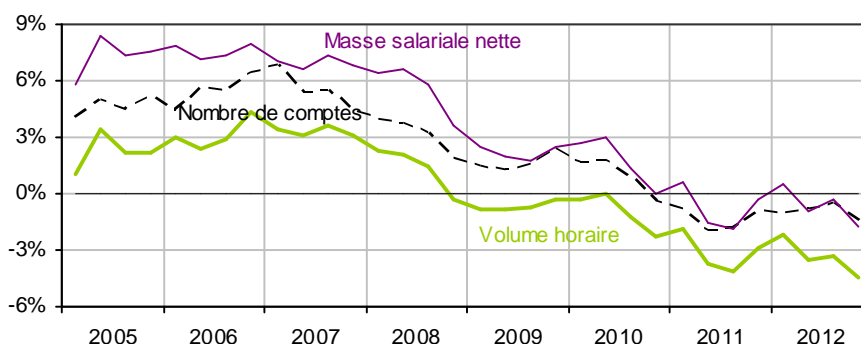
* Les trois derniers trimestres sont provisoires et corrigés d'une estimation des déclarations retardataires.

Sources : Acooss-Urssaf ; Cnesu ; Centre Pajemploi

Graphique 1 : Glissement trimestriel du nombre de comptes actifs, du volume horaire et de la masse salariale nette de l'emploi à domicile (données CVS)



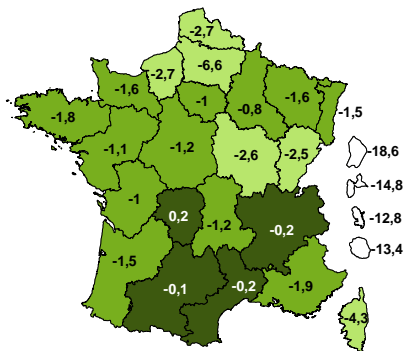
Graphique 2 : Glissement annuel du nombre de comptes actifs, du volume horaire et de la masse salariale nette de l'emploi à domicile



Cartes : Glissement annuel de la masse salariale et du volume horaire déclaré au quatrième trimestre 2012 (en %)

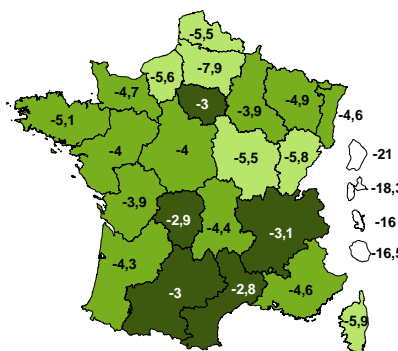
a – Total emploi à domicile : masse salariale

Moyenne France : - 1,8 %



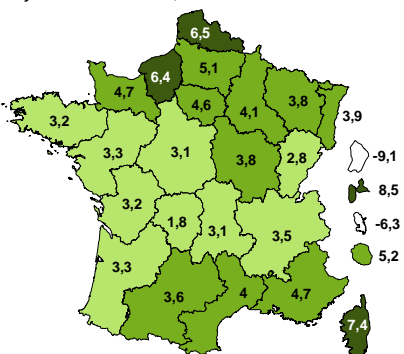
b – Total emploi à domicile : volume horaire

Moyenne France : - 4,4 %



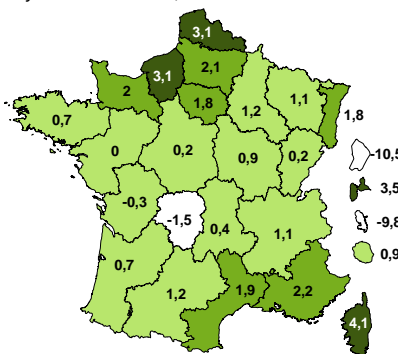
c – Assistante maternelle : masse salariale

Moyenne France : + 4,0 %



d – Assistante maternelle : volume horaire

Moyenne France : + 1,2 %



Sources : Acooss-Urssaf ; Cncces ; Centre Pajemploi

première fois une diminution sur un an (- 0,6 %, tableau 2 et graphique 3).

L'activité des **assistantes maternelles** marque le pas au quatrième trimestre 2012. Cette évolution fait suite au ralentissement observé depuis 2008. Le nombre d'employeurs ainsi que le nombre d'heures déclaré diminuent respectivement de 0,8 % et 0,9 % marquant une rupture avec les trimestres précédents. Sur un an, ils continuent de progresser mais à un rythme nettement inférieur à ceux observés dans le passé (+ 1,1 % après + 2,5 % au trimestre précédent). Ainsi, la masse salariale nette enregistre pour la première fois une baisse ce trimestre (- 0,6 %). Sur un an, elle conserve un rythme encore soutenu, même si l'évolution est moins forte que celles précédemment observées : + 4,0 % après + 5,5 % au troisième trimestre (tableau 2 et graphique 3).

Au total, en agrégeant l'emploi à domicile et l'activité des assistantes maternelles, la masse salariale nette versée par les particuliers employeurs diminue de 1,0 % ce trimestre annulant la hausse constatée le trimestre précédent. Sur un an, elle enregistre une légère augmentation : + 0,5 % après + 2,2 % et + 1,6 % aux deux trimestres précédents (tableau 1).

Au quatrième trimestre 2012, la masse salariale nette de l'emploi à domicile est en repli dans l'ensemble des régions (carte a), hormis dans le Limousin où elle se stabilise (+ 0,2 %). De même, le volume horaire déclaré enregistre une diminution quelle que soit la région.

L'activité des emplois à domicile recule particulièrement dans les DOM mais également en Picardie et en Corse où la masse salariale nette diminue de plus de 4 % sur un an (carte a) et les volumes horaires déclarés de plus de 6 % (carte b).

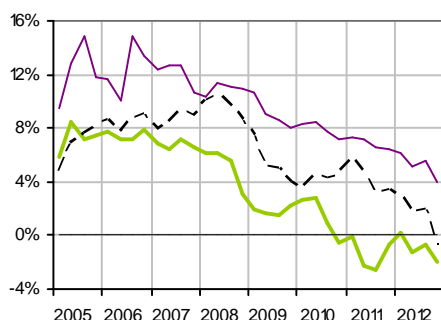
Sur un an, hors Guyane et Martinique, l'évolution de la masse salariale nette reste positive sur l'ensemble du territoire. Toutefois, le Limousin se démarque avec une progression (+ 1,8 %) significativement plus faible que la moyenne en raison d'un repli de 1,5 % du volume d'heures. Les régions Corse, Guadeloupe, Haute-Normandie et Nord-Pas-de-Calais sont quant à elles les mieux orientées, avec des taux de croissance de la masse salariale nette et des heures déclarées respectivement supérieurs à 6 % et 3 % (cartes c et d).

Kathleen Berche

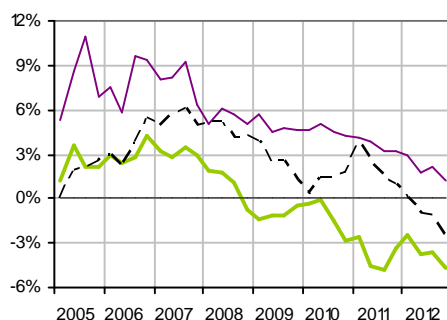
Département des études statistiques et de l'observation des cotisants (DESOC)

Graphique 3 : Glissement annuel par catégorie d'employeur...

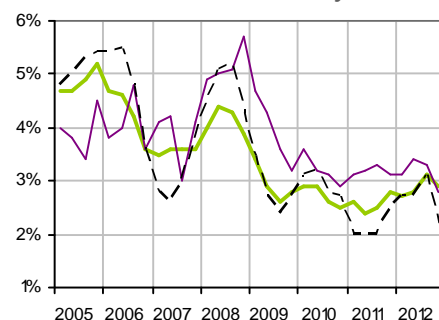
...de la masse salariale nette



...du volume horaire déclaré



...du taux horaire moyen



— Hors garde d'enfant - - - - Garde d'enfant à domicile — Assistantes maternelles

Tableau 2 : Dernières valeurs des séries trimestrielles par catégorie d'employeur (données CVS)

Trimestre	Emploi à domicile hors garde d'enfant			Garde d'enfant à domicile			Total emploi à domicile			Assistante maternelle			
	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	
2011	T1	2 010	129,8	1 189,7	88	17,9	145,0	2 099	147,7	1 336,5	876	290,7	882,1
	T2	1 999	127,9	1 177,4	89	17,9	145,9	2 088	145,8	1 323,5	884	294,6	898,6
	T3	1 995	126,2	1 168,5	90	17,8	146,0	2 085	144,0	1 312,7	889	296,7	909,4
	T4	2 002	126,0	1 177,0	91	17,8	147,2	2 092	143,8	1 323,6	894	296,9	917,5
		509,8	4 712,6		71,4	584,1		581,2	5 296,3		1 178,9	3 607,7	
2012	T1	1 986	126,5	1 191,7	91	18,0	149,1	2 077	144,5	1 343,1	900	299,3	936,9
	T2	1 980	123,0	1 163,6	92	17,7	148,3	2 071	140,7	1 312,1	905	299,6	945,1
	T3	1 981	121,6	1 161,8	92	17,6	148,7	2 073	139,2	1 308,6	911	303,0	959,6
	T4	1 972	120,1	1 154,6	91	17,3	146,3	2 062	137,4	1 300,2	904	300,4	954,1
		491,2	4 671,7		70,6	592,4		561,8	5 264,0		1 202,3	3 795,7	
Glissement trimestriel (en %)													
2010	T1	-0,2	-0,8	+0,0	-0,4	-0,3	+0,7	-0,2	-0,7	+0,2	+1,0	+1,1	+2,2
	T2	+0,7	+0,5	+1,1	+1,8	+1,0	+1,7	+0,7	+0,6	+1,1	+1,1	+1,5	+1,9
	T3	-0,3	-1,0	-0,5	+1,6	+0,8	+1,5	-0,3	-0,8	-0,4	+1,0	+1,4	+1,8
	T4	-0,7	-1,6	-1,1	+1,3	+0,3	+0,7	-0,6	-1,4	-0,8	+0,6	+0,1	+1,1
2011	T1	-0,7	-0,5	+0,4	+1,3	+1,7	+1,9	-0,6	-0,2	+0,7	+1,1	+1,0	+2,3
	T2	-0,6	-1,5	-1,0	+1,1	-0,1	+0,6	-0,5	-1,3	-1,0	+0,9	+1,4	+1,9
	T3	-0,2	-1,3	-0,8	+0,6	-0,5	+0,1	-0,2	-1,3	-0,8	+0,6	+0,7	+1,2
	T4	+0,4	-0,1	+0,7	+1,0	-0,1	+0,8	+0,4	-0,1	+0,8	+0,5	+0,1	+0,9
2012	T1	-0,8	+0,4	+1,3	+0,2	+0,9	+1,3	-0,7	+0,5	+1,5	+0,6	+0,8	+2,1
	T2	-0,3	-2,8	-2,4	+0,9	-1,3	-0,6	-0,3	-2,6	-2,3	+0,6	+0,1	+0,9
	T3	+0,1	-1,1	-0,2	+0,4	-0,7	+0,3	+0,1	-1,1	-0,3	+0,7	+1,1	+1,5
	T4	-0,5	-1,2	-0,6	-1,0	-1,7	-1,7	-0,5	-1,3	-0,6	-0,8	-0,9	-0,6
Glissement annuel (en %)													
2010	T1	+1,6	-0,3	+2,6	+4,5	+0,3	+3,5	+1,7	-0,3	+2,7	+4,5	+4,6	+8,3
	T2	+1,7	-0,1	+2,8	+5,2	+1,4	+4,6	+1,8	+0,0	+3,0	+4,6	+5,0	+8,4
	T3	+0,6	-1,5	+1,0	+4,5	+1,4	+4,3	+0,8	-1,2	+1,3	+4,4	+4,5	+7,7
	T4	-0,6	-2,9	-0,5	+4,5	+1,8	+4,6	-0,4	-2,3	+0,0	+3,7	+4,2	+7,2
2011	T1	-1,1	-2,6	-0,1	+6,3	+3,8	+5,9	-0,8	-1,9	+0,6	+3,8	+4,1	+7,3
	T2	-2,3	-4,5	-2,2	+5,5	+2,6	+4,7	-2,0	-3,7	-1,5	+3,7	+3,9	+7,2
	T3	-2,2	-4,8	-2,5	+4,4	+1,3	+3,3	-1,9	-4,1	-1,9	+3,2	+3,2	+6,6
	T4	-1,2	-3,4	-0,7	+4,1	+0,9	+3,4	-0,9	-2,9	-0,3	+3,2	+3,2	+6,4
2012	T1	-1,2	-2,5	+0,2	+2,9	+0,1	+2,9	-1,0	-2,2	+0,5	+2,7	+3,0	+6,2
	T2	-1,0	-3,8	-1,2	+2,8	-1,0	+1,6	-0,8	-3,5	-0,9	+2,4	+1,7	+5,2
	T3	-0,7	-3,6	-0,6	+2,6	-1,2	+1,9	-0,5	-3,3	-0,3	+2,5	+2,1	+5,5
	T4	-1,5	-4,7	-1,9	+0,5	-2,7	-0,6	-1,4	-4,4	-1,8	+1,1	+1,2	+4,0

Sources : Acooss-Urssaf ; Cncesu ; Centre Pajemploi

Encadré : Champ et définitions

Cette publication présente les évolutions conjoncturelles des données du bilan annuel sur l'activité des particuliers employeurs (*Acoss Stat n°142*).

Champ

Le terme « **particuliers employeurs** » désigne ici les particuliers qui sont juridiquement employeurs de personnel. L'activité peut se situer hors ou au domicile de l'employeur. Ainsi, cette définition recouvre le champ des assistantes maternelles – activité hors du domicile – et celle de la convention collective nationale des salariés du particulier employeur qui stipule que « le caractère spécifique de cette profession est de s'exercer au domicile privé du particulier employeur ». Les principales activités qui en relèvent sont les emplois d'aide ménagère, de garde malade (à l'exclusion des soins), d'aide pour personne âgée, de soutien scolaire et de garde d'enfant au domicile du particulier employeur. En revanche, les emplois exercés au domicile de l'employeur dans le cadre de sa profession (ex : secrétariat) n'appartiennent pas à ce champ.

Les employeurs dont le personnel est salarié d'une association ou d'une entreprise **prestataire** de service ne sont pas intégrés dans le champ d'analyse. A l'inverse, les employeurs qui passent par des associations **mandataires** sont comptabilisés. L'emploi à domicile de certaines catégories de salariés (tels que les stagiaires aide-familiaux étrangers, les salariés au pair et les particuliers famille d'accueil) ne conduisent pas nécessairement à un versement de salaire et/ou à une déclaration de volume horaire. Dans ce cas, les salariés bénéficient d'avantages en nature et les employeurs utilisent des déclarations spécifiques basées sur des valeurs forfaitaires. De ce fait, les employeurs de tels salariés sont comptabilisés, mais les informations relatives aux heures rémunérées et aux masses salariales ne les incluent pas.

Quatre modes déclaratifs s'offrent aux particuliers employeurs :

- **Le chèque emploi service universel (Cesu)**, dont la première version (le chèque emploi service) date de 1993, permet de simplifier les formalités administratives liées à l'embauche, à la rémunération et à la déclaration d'un salarié à domicile.

- **La prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)**, qui a vu le jour au 1er janvier 2004, est un mode de recouvrement particulier proche de celui du Cesu.

- **La déclaration nominative trimestrielle simplifiée (DNS)** est le système de

déclaration le plus ancien. C'est le support obligatoire pour les bénéficiaires de l'Allocation de Garde d'Enfant à Domicile (Aged), de l'Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée (Afeama) et pour les employeurs passant par une association mandataire. Ce mode déclaratif tombe progressivement en désuétude puisque la Paje se substitue, pour les enfants nés ou adoptés à compter du 1er janvier 2004, à l'Aged et à l'Afeama avec le « complément libre choix du mode de garde ». De plus, la branche du recouvrement s'est engagée à promouvoir l'utilisation du Cesu auprès des particuliers employeurs (à l'exception de ceux relevant d'une association mandataire).

- **Le titre de travail simplifié (TTS)** est créé par la loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000, il est destiné à simplifier les formalités sociales liées à l'emploi de salariés dans les DOM. La déclaration se fait à travers des volets sociaux qui ont un format similaire à celui du Cesu.

Deux champs sont privilégiés dans cette publication :

1. Les employeurs de salariés à domicile comprenant :

- **les employeurs de salariés à domicile hors garde d'enfant** recouvre l'ensemble des déclarants du Cesu et du TTS, ainsi que ceux de la DNS qui ne bénéficient ni de l'Aged ni de l'Afeama.

- **les parents employeurs de garde d'enfant à domicile** qui déclarent à la DNS et bénéficient de l'Aged ainsi que ceux de la Paje bénéficiant du « complément libre choix du mode de garde » pour la garde d'enfant à domicile.

2. Les parents employeurs d'assistantes maternelles qui perçoivent l'Afeama (DNS) et le « complément libre choix du mode de garde » pour assistantes maternelles (Paje).

Indicateurs

Le nombre d'employeurs actifs au cours du trimestre correspond au nombre d'employeurs ayant adressé au moins une déclaration dans le trimestre. En raison « d'identifiants employeurs » différents entre les sources, les nombres globaux de particuliers employeurs actifs affichés sont surévalués dans la mesure où un même employeur peut employer plusieurs salariés et donc utiliser plusieurs modes de déclaration. Dans ce cas, il peut être comptabilisé à la fois en DNS, Cesu et Paje au cours d'une même période. Les résultats d'une enquête de satisfaction réalisée par l'Acoss en 2004 indiquent que 5 % des cotisants utilisent à la fois le Cesu et la DNS. En revanche, aucune estimation

de la part des employeurs bénéficiant de la Paje et utilisant également un autre support déclaratif n'est actuellement disponible.

Le volume horaire déclaré correspond ici à des heures rémunérées. Dans le cadre du Cesu, les congés annuels sont rémunérés sous la forme d'une majoration de 10 % du salaire versé. En revanche, les particuliers utilisant la DNS ou la Paje versent un salaire et font une déclaration correspondant à la période des congés. Afin d'homogénéiser le volume horaire de ces deux modes déclaratifs, le nombre d'heures déclarées par le Cesu a été augmenté de 10 %.

Le volume horaire déclaré des assistantes maternelles est égal au cumul des heures de garde de chaque enfant. Ainsi, contrairement aux autres catégories, il ne correspond pas à la durée de travail des assistantes maternelles.

La masse salariale nette représente les salaires perçus par les salariés tels qu'ils peuvent le voir en bas de leur fiche de paie. C'est également la dépense de l'employeur hors charges sociales (cotisations patronales + cotisations ouvrières). La masse salariale brute n'est pas présentée en raison de difficultés de calcul liées au mécanisme de déclaration « au forfait ». Ce dernier implique que l'assiette de cotisation sera déterminée par le produit du nombre d'heures et du Smic horaire brut. Dans ce mode, l'assiette de cotisation n'est pas égale au salaire brut.

Le salaire moyen trimestriel par employeur est le rapport entre la masse salariale nette totale et le nombre total d'employeurs.

Le volume horaire moyen par employeur est le rapport entre le volume horaire total déclaré et le nombre total d'employeurs.

Le taux horaire est calculé en rapportant la masse salariale nette totale et le volume horaire total déclaré.

Les indicateurs présentés dans cette publication sont corrigés des variations saisonnières (CVS). Les coefficients saisonniers sont revus une fois par an avec la publication des données sur le premier trimestre.

Les trois derniers trimestres sont provisoires et corrigés d'une estimation des déclarations retardataires.

Les données détaillées par département et par région sont disponibles sur le site www.acoss.fr, rubrique Publications / Acoss Stat.

Pour approfondir...

- « Les particuliers employeurs au troisième trimestre 2012 », *Acoss Stat n°163*, décembre 2012.

- « Les particuliers employeurs en 2011 : le recul de l'emploi à domicile hors garde d'enfant se confirme », *Acoss Stat n°167*, février 2013.